



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecins

Question au Gouvernement n° 1297

Texte de la question

DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

M. Alain Marty. Monsieur le président, ma question, si je réussis à la poser...

Plusieurs députés socialistes. On ne peut pas accepter cela ! Suspendez la séance, monsieur le président !

M. le président. Cessez de vous donner en spectacle ! Faites preuve de dignité et regagnez vos places ! (« *Non ! Non !* »)

Alors, sortez ! Vous allez vous fatiguer si vous restez debout !

M. Marty va maintenant essayer de poser sa question.

M. Alain Marty. Elle s'adresse, monsieur le président, à M. le ministre de la santé et de la protection sociale. (*Vives exclamations des députés socialistes.*)

M. le président. N'en rajoutez pas ! Ça ne sert à rien ! (« *Dehors ! Qu'ils sortent !* » sur les bancs du groupe UMP.)

M. Alain Marty. Mes chers collègues, peut-on parler un peu de santé ?

Nous connaissons tous la situation préoccupante de la démographie médicale. La limitation du nombre des médecins ces dernières années a été une faute. Heureusement, le Gouvernement a compris les enjeux en termes de santé et augmente régulièrement le nombre de places en médecine.

Je souhaite appeler votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des spécialistes. (*Les députés socialistes crient : « Des excuses, des excuses ! »*)

M. le président. Ça suffit ! Conduisez-vous correctement ! Vous donnez un spectacle affligeant ! Poursuivez, monsieur Marty.

M. Alain Marty. La question des spécialités médicales est grave car nous sommes dans une situation de pénurie.

Je rappelle que l'accès aux études médicales se fait par une sélection à la fin de la première année. Pour étudier une spécialité, il faut passer un examen national classant à la fin de la sixième année de médecine. Comme souvent dans notre pays, nous privilégions la sélection plutôt que le savoir-faire et le savoir-être. Aujourd'hui, un étudiant de sixième année a intérêt à choisir des stages peu contraignants pour pouvoir préparer son concours, sa place à l'examen déterminant complètement sa carrière professionnelle.

Monsieur le ministre, est-il normal que dans la profession médicale il n'y ait pas possibilité d'une formation tout au long de la vie ? (*Les députés du groupe socialiste scandent : « Des excuses, des excuses ! » ; les députés du groupe UMP : « Dehors, dehors ! »*) Un médecin généraliste ayant de

l'expérience ne pourra pas valider ses acquis. Il est indispensable d'imaginer des passerelles.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

M. Albert Facon. Sarko, des excuses !

M. Pierre Cohen. On ne peut pas accepter de tels propos, monsieur le président !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Debré, vous croyez que votre père aurait admis cela ?

M. Jean-Paul Bacquet. Non, il ne l'aurait pas accepté ! C'est honteux !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé et de la protection sociale. Monsieur le député, vous posez une question majeure, qui est avant tout celle de la démographie médicale de notre pays.

Aujourd'hui, 206 000 médecins sont en activité. Dans dix ans, ils ne seront au maximum que 175 000.

Vous posez ensuite le problème de la pénurie de médecins dans certaines spécialités, et non des moindres. Ce sont soit des spécialités très dures en termes de pénibilité, comme la gynécologie-obstétrique, la pédiatrie ou encore l'anesthésie-réanimation, soit des spécialités à risque où la judiciarisation augmente, comme la chirurgie. Par ailleurs, des spécialités nouvelles émergent, comme la médecine foetale.

Je vous ferai trois propositions.

Premièrement, il faut augmenter le *numerus clausus*, c'est-à-dire le nombre d'étudiants qui passent en deuxième année de médecine. Il nous faut passer de 5 700 aujourd'hui à 7 000. **(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)**

Deuxièmement, il faut développer la formation médicale continue pour que des médecins installés puissent faire d'autres spécialités, en créant des passerelles entre spécialités. Mon prédécesseur a signé, il y a quelques jours, un décret qui permettra aux spécialistes du nouveau régime d'avoir accès à de nouvelles spécialités.

Troisièmement, il faut créer des diplômes universitaires permettant de valoriser les nouvelles compétences.

Quant aux étudiants européens, ils n'auront pas à passer par le classement pour le choix des spécialités.

Enfin, il faut tout faire pour inciter les médecins à s'installer dans les régions à faible démographie médicale, car il n'y a aucune raison pour que les Français ne soient pas égaux dans l'accès aux soins.

(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire - Les députés du groupe socialiste reprennent : « Des excuses, des excuses ! »)

M. le président.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1297

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 avril 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 avril 2004